

BAREME DES HONORAIRES 2026

TRANSACTION de maisons, d'appartements, immeubles, propriétés :

<i>Prix de vente net du bien</i>	<i>Frais d'agence TTC*</i>
De 0 à 250 000€	Forfait 10 000 €
Au-delà de 250000€	4%
Transaction de terrains, fonds de commerce	10%

- Les honoraires d'agence varient selon les tranches de prix de vente du bien mais ne sont pas cumulatifs, ils représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et incluent la TVA à 20%. Ils restent à la charge de l'acquéreur mais dans certains cas ils peuvent être imputés au vendeur. Ils sont versés uniquement en cas d'aboutissement de la transaction.
- Vente de biens neufs : barème établi dans le cadre de chaque programme.

RECHERCHE DE BIENS :

- Si le bien présenté est en inter-cabinet : partage des honoraires d'agence entre les deux agences en collaboration.
- Si le bien recherché est vendu sans intermédiaire : 4% TTC
- Si le bien recherché est dans une agence qui refuse l'inter-cabinet : 2% TTC du prix de vente .